



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 septembre 2022, le règlement no 532-22 Concernant une taxe spéciale relative aux travaux de pavage de la Montée Bernier été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce treizième jour de septembre deux mille vingt-deux.

La greffière-trésorière et
directrice-générale,

Audrée Pelchat

Certificat de publication

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis d'adoption du règlement 532-22 en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15 h 30 et 16 h 30, le treizième jour de septembre deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de septembre deux mille vingt-deux.

La greffière-trésorière et
directrice-générale,

Audrée Pelchat